

COMMUNE
DE
VILLIERSFAUX

41 100

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 9

DATE DE CONVOCAATION

21 janvier 2025

OBJET

VOTE DES
TAUX 2025

N° 3-2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit janvier, 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvie NORGUET, maire.

Présents : Mmes Norguet Sylvie, Corbin Martine, Provost Annick, Mrs Breton Patrice, Bertin Cyrille, Desvaux Philippe, Lucas Thierry, Moyer Franck, Wojnar Loïc

Excusée/Pouvoir : Mme François Elodie à Mme Norguet Sylvie

Secrétaire de séance : Madame Martine Corbin

Madame le Maire rappelle les taux votés en 2024 :

- Taxe sur foncier non bâti 59,34 %
- Taxe sur foncier bâti 47.93 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres meublés non affectés à l'habitation principale sur foncier non bâti : 13.65 %

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté, fixe les taux pour 2025 comme suit :

- Taxe sur foncier non bâti 59,34 %
- Taxe sur foncier bâti 47.93 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres meublés non affectés à l'habitation principale sur foncier non bâti : 13.65 %

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au Registre sont les signatures.

Pour expédition conforme :

Le Maire, Sylvie NORGUET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214102931-20250128-3-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2025

Publication : 31/01/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

